

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 001-200070118-20240924-DEL_24_09_24_13-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 25

Représentés : 8

Absents : 11

Étaient présents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Nelly DUVERNAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Bernard ALBAN (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Patricia CHMARA (pouvoir à M. Jean-Claude DESCHIZEAUX), M. Renaud DUMAY (pouvoir à M. Benoît PEIGNÉ), M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme Christelle PAGET), M. Vincent GELAS (pouvoir à Mme Fabienne GIMARET), Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Magalie PEZZOTTA, M. Roger RIBOLLET, M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRÉ),

Secrétaire de séance : Mme Fabienne GIMARET

N°2024/09/24/13– Cession de la parcelle ZV n°193 du Parc Actival située sur la commune de Saint-Didier sur Chalaronne

VU le projet de cession de la parcelle cadastrée ZV n°193 située rue des Métaux Parc Actival à Saint-Didier sur Chalaronne,

VU le plan de bornage et de rétablissement des limites entre les parcelles cadastrées ZV n°192 et ZV n°193 en date du 26 avril 2024 et constatant l'implantation de deux candélabres sur la parcelle ZV n°193 appartenant à la communauté de communes,

VU l'avis du Service France Domaine en date du 7 août 2024 proposant la valeur vénale du bien à 12,50 € HT/m², soit un prix total de 675 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %,

Considérant que les frais de bornage, les frais de création d'acte notarié de transfert de bien et de constitution d'une servitude de passage et de tréfonds pour la gestion des mâts d'éclairage sont à la charge de la communauté de communes et nécessite d'adapter le prix de vente de la parcelle afin de limiter le déficit de cette cession,

VU le souhait de M. Denis MILIAT de l'entreprise CINOX d'acquérir la parcelle n°173 en vue de créer une aire de stationnement pour poids lourds pour son entreprise,

VU la proposition de la communauté de communes, faite à M. MILIAT le 15 juillet 2024, de vendre ladite parcelle à 35 € HT le m²,

VU le courrier d'engagement réceptionné le 18 juillet 2024 de M. MILIAT représentant la SCI CINOX FONCIER pour l'acquisition de la parcelle ZV n°193, d'une superficie de 54 m² au prix de 35 € HT/m² pour un prix total de **1 890 € HT soit 2 268 € TTC**,

VU l'avis favorable de la commission Economie et Voirie du 11 septembre 2024,

VU l'avis favorable de la commission Finances du 12 septembre 2024 fixant le prix de vente au m² à 35 € HT,

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à se prononcer sur la cession de la parcelle cadastrée ZV n°193 située sur le Parc Actival à Saint-Didier sur Chalaronne, d'une superficie de 54 m², au prix de 35 € HT/m².

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de vendre, à la SCI CINOX FONCIER représentée par Monsieur Denis MILIAT, la parcelle cadastrée ZV n°193 d'une superficie de 54 m², située rue des Métaux sur le Parc Actival à Saint-Didier sur Chalaronne, au prix de 35 € HT/m², représentant un prix total de **1 890 € HT soit 2 268 € TTC**.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant, qui mentionnera la constitution d'une servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle cadastrée ZV n°193 afin d'effectuer toutes les vérifications utiles ainsi que tous les travaux d'entretien et de réparation des deux mâts d'éclairage implantés sur cette parcelle.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette affaire et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Montceaux, le 24 septembre 2024

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Et de la notification le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX